RAPPORT N° 2025/O1/100

# ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025

# RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

DE L'IMPORTANCE D'INTENSIFIER LE SOUTIEN À L'EXPORT DES ENTREPRISES CORSES : RAPPORT RELATIF À LA SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION-CADRE ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE REPRÉSENTÉE PAR L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CORSE ET BUSINESS FRANCE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S):

Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité



## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

#### I - Eléments de contexte

Si les derniers chiffres et tendances de conjoncture économique sont plutôt favorables concernant certains marqueurs, l'économie corse n'en demeure pas moins structurellement déséquilibrée, génératrice d'inégalités sociales importantes, et fortement exposée à la persistance d'un contexte économique complexe et instable, dépendant de l'extérieur et de la saisonnalité.

Dans ce contexte incertain, la Collectivité de Corse doit redoubler d'efforts dans le cadre de ses politiques d'intervention pour permettre aux entreprises insulaires de renforcer leur compétitivité et de les accompagner dans la nécessaire transition vers des modèles de production, de commercialisation, de rémunérations plus diversifiées, dans le but de réduire leur vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur.

L'objectif de production accrue de richesses est indissociable de celui d'une répartition plus équitable de celles-ci.

Composante de ces politiques volontaristes, le soutien à l'export a toujours été une priorité d'action de la Collectivité de Corse pour inciter les entreprises, et notamment celles de petite taille qui composent la grande majorité du tissu économique corse et qui ne se tournent pas naturellement vers l'extérieur, à se projeter sur la conquête de nouveaux marchés.

La crise sanitaire et ses conséquences économiques sans précédents ont inévitablement marqué un coût d'arrêt dans les stratégies d'export, mais ont dans le même temps renforcé la conviction des chefs d'entreprise et de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux qu'elles étaient plus que jamais nécessaires pour assurer la pérennité de leurs marchés et, au-delà, de leurs activités.

Ainsi, en parfaite cohérence avec le SRDEII révisé « Ecunumia 2030 », qui réaffirme les enjeux d'un soutien aux démarches d'export, l'objectif est aujourd'hui de maintenir et améliorer les dispositifs de soutien à l'export.

#### II - Faciliter l'export

En 2023, les chiffres du commerce extérieur de la Corse témoignent d'une dynamique d'échanges internationaux en termes d'exportation sans précédent.

Les montants des marchandises au départ de la Corse pour l'étranger progressent en effet de près de 35 % sur une année pour s'établir à 83,7 M€.

Les échanges avec l'Union européenne s'intensifient (+33,5% sur un an).

Les exportations avec des destinations plus lointaines s'affirment également, notamment avec le territoire Nord-Américain où les montants exportés ont été multipliés par 3,5 par rapport à 2022 (21,4 M€) et l'Asie où l'on observe un volume de ventes multiplié par 10 en Chine et qui triple au Japon, boosté par le succès des produits issus de la filière cosmétique.

Cette dynamique est celle d'entreprises confirmées à l'export, mais également de TPE qui aujourd'hui osent l'export, conscientes que, dans l'environnement économique actuel, l'export n'est plus un risque et que le risque est, au contraire, de ne pas exporter et de voir un choc, quelle que soit sa nature, venir remettre en question un marché jusqu'alors acquis.

Il nous faut aujourd'hui intensifier cette dynamique avec des moyens et un engagement renforcés pour inciter et surtout accompagner nos chefs d'entreprises à franchir le pas de l'export. Nous devons leur montrer que c'est possible, qu'ils ont le droit de se projeter sur d'autres marchés, qu'ils seront accompagnés, que c'est une nécessité.

C'est dans cette logique que s'inscrit la politique volontariste de la Collectivité de Corse qui, à travers l'action de l'Office des Transports, et dans le cadre de la délégation de service public 2023-2029, permet aux entreprises insulaires de bénéficier :

- d'un tarif de 40 € HT par mètre linéaire de marchandises transportées quel que soit le contenu de la remorque,
- d'un tarif « Export » de 20 € HT (coût palette 10 € l'unité) applicable aux productions agricoles agroalimentaires et aux produits manufacturés ou industriels réalisés en Corse,
- d'un tarif « Export plus » de 15 € HT (coût palette 7,5 € l'unité) applicable aux productions agricoles agroalimentaires et aux produits manufacturés ou industriels réalisés en Corse.

C'est avec cet objectif également que l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) mobilise depuis le début d'année l'ensemble de ses chargés d'affaires pour détecter et proposer un accompagnement à l'export aux entreprises qui en ont le potentiel, et qu'elle porte de concert avec l'ensemble de ses partenaires engagés dans la « Team Corse Export » (au premier rang desquels la CCI de Corse et Business France) un large panel d'actions de prospection et de promotion de l'export.

Il est, à ce titre, rappelé que les dernières journées « Corse Export » organisées le 12 novembre 2024 à Aiacciu ont réuni plus d'une soixantaine d'entreprises insulaires de tous secteurs, qui ont pu participer à une centaine de rendez-vous avec des experts internationaux filières (vin, produits gourmets, numérique, etc.) et pays (Royaume-Uni, Benelux, Allemagne, etc.).

Dans le cadre de ce partenariat, il faut également souligner les actions suivantes :

- ✓ La création d'un nouveau dispositif d'accompagnement à l'export des entreprises co financé à parité avec Business France, le « booster corse » ;
- ✓ L'installation depuis janvier 2025 d'un volontaire international en entreprise (VIE) de l'ADEC à Montréal pour accompagner toute entreprise insulaire qui souhaite

développer des courants d'affaire sur le territoire Nord-Américain ;

✓ Dans les mois à venir, le développement de points d'appui territoriaux (animation d'une communauté des entreprises exportatrices fédérée autour du partage de bonnes pratiques, de success stories, de réflexions stratégiques) et internationaux (relance de l'activité de l'association Corsica Diaspora pour mobiliser et mieux associer les Corses du monde entier aux enjeux de développement de notre île).

## III - Le partenariat entre la Collectivité de Corse et Business France.

Le partenariat entre Business France et la Collectivité de Corse a été renouvelé à l'occasion du l'adoption par l'Assemblée de Corse de la délibération n°18/161 AC du 31 mai 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'ADEC à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du SRDEII dans son volet « Internationalisation ». L'enjeu est de pouvoir mobiliser pleinement les capacités d'action de l'opérateur pour répondre aux orientations de développement définies par la Collectivité de Corse.

La collaboration entre les partenaires se matérialise notamment via la mise à disposition par la Collectivité de Corse d'un fonds de concours à l'internationalisation (auparavant appelé fonds de concours export), mobilisable par Business France, pour le compte des entreprises corses ou de l'ADEC, destiné à la prise en charge et l'allègement de ses prestations Export.

Outil stratégique d'une politique volontariste de positionnement et de visibilité des entreprises corses à l'international, ce fonds permet ainsi à l'ADEC de remplir ses missions de soutien aux projets d'extension d'activités à l'international des entreprises corses, mais également son rôle de facilitateur d'accès aux marchés internationaux.

L'ADEC offre ainsi une aide technique aux entreprises et opérateurs corses, en proposant les produits et services de Business France à un coût allégé. L'accord s'applique sans exclusivité à tous les pays. Le partenariat s'établit dans le cadre des conditions générales de vente et des tarifs relatifs aux produits et services de Business France. Toute prestation personnalisée à réaliser dans le cadre de ce partenariat fait l'objet d'une communication de l'ADEC définissant les objectifs, délais, tarifs et engagements.

Il importe de préciser à ce niveau que Business France, dans le cadre du partenariat avec la Collectivité de Corse, agit en qualité d'intermédiaire transparent, c'est-à-dire que l'intégralité de la dotation du fonds finance les actions à l'international des entreprises corses. Il est à signaler qu'il n'existe aucun frais de gestion, ce qui autorise une contractualisation de gré à gré, sans consultation préalable.

#### IV - Bilan du fonds de concours à l'internationalisation

La Corse compte environ 400 entreprises exportatrices.

Depuis 2018, **plus de 150 entreprises** ont bénéficié de la dotation du fonds.

Les entreprises accompagnées sont majoritairement issues de l'activité agroalimentaire (biscuiterie d'Afà, Corsica Gastronomia, Biscuiterie de Zilia, Callysthe, etc.), viticole (union des vignerons de l'ile de beauté, union des vignerons associés du levant, CIVC Interpro vins corse, EARL Giacometti, Domaine de Torraccia, Distillerie LN Mattei, etc.), les nouvelles technologies (Jeux and Co, Good Barber, Arcadium, Sages informatique,

Midgard, HOSTA, Neural vision, etc.), les cosmétiques (Savonnerie du Nebbiu, Solyvia, Isula Dis, Corsica Essences, etc.).

2024 est une année référence en matière d'internationalisation des entreprises.

Pas moins de quatre actions collectives ¹ont été organisées en collaboration avec Business France pour présenter le savoir-faire de nos entreprises, favoriser le développement de courants d'affaires et promouvoir l'offre territoriale corse.

Pour la seule mission Maroc, près de 90 rendez-vous ont été organisés pour les entreprises insulaires avec des clients, distributeurs et partenaires potentiels à Casablanca et Rabat, avec des résultats significatifs à 6 mois (implantation sur le marché) pour des entreprises de l'agroalimentaire (Callysthe) et des cosmétiques (Isula Dis). 27 actions de prospections individuelles ont par ailleurs été soutenues, complétées d'un soutien financier à l'installation de Volontaires internationaux en entreprises (VIE).

## VI - Objectifs 2030.

L'année 2025 sera consacrée à l'élaboration d'une nouvelle convention cadre avec Business France pour conforter la politique d'internationalisation de la Collectivité de Corse, notamment sur son volet export.

L'objectif affiché est de placer la Corse en capacité de **projeter le nombre d'entreprises exportatrices à 1 000 à horizon 2030** (soit plus du double des 400 actuelles).

Pour réaliser cet objectif, la dotation du fonds de concours à l'internationalisation sera renforcée par la mobilisation des crédits du PE FEDER FSE+ 2021 2027 sur son axe Objectif Spécifique RSO1.3 : Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME.

Ainsi, une dotation annuelle sur crédits d'action économique de la Collectivité de Corse de 200 000 € aura un effet levier pour mobiliser des fonds FEDER afin de maintenir la capacité d'intervention annuelle du fonds à un montant minimal de 300 000 € par an, voire au-delà si les dynamiques de projection à l'export des entreprises et de filières commandaient un engagement plus soutenu.

Dans ce cadre, et dans l'attente de la finalisation du travail de révision en cours de la convention cadre de partenariat entre la Collectivité de Corse, l'ADEC, et Business France, il est proposé, aux fins de soutenir les actions d'ores et déjà en cours (notamment une mission de prospection économique réalisée en Belgique avec 10 entreprises insulaires et le déploiement du « Booster export » cofinancé par Business France, avec 13 entreprises sélectionnées), de conclure un troisième avenant en s'adossant à la convention cadre toujours en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

<sup>1</sup> Mission Maroc, février 2024, 10 entreprises accompagnées (secteurs agroalimentaire, nouvelles technologies, cosmétiques) / French food days Dublin, avril 2024, 5 entreprises accompagnées (agroalimentaire) / Salon Vivatech Paris, juin 2024 (nouvelles technologies) / Salon Montréal connecte, octobre 2024 (nouvelles technologies).